

# Luminus #BeGreen Fix Electricité

(décembre 2019)

Conditions particulières : (EBG1C2.0)

Consommateurs : **résidentiels** Type d'énergie : **électricité** Durée du contrat : **1 an** 

Valable pour les Consommateurs résidentiels avec une consommation d'électricité annuelle < 50 MWh et des raccordements avec relevé annuel. Dans le cas contraire, Luminus se réserve le droit d'adapter votre prix.

## **VOS AVANTAGES:**

<b>Sécurité</b>	<b>Durable</b>	<b>Cadeau</b>			
Un prix fixe pendant 1 an.	Electricité 100% verte et belge et gaz neutre en CO2.	Prime de fidélite annuelle de 2% sur le prix de l'electricité.			

## **SERVICES INCLUS:**

Luminus EXTRAS!	My Luminus	FactureManager		
Tous vos avantages sur vos marques préférées.	Votre espace client pour gérer tous vos services en ligne.	La flexibilité de paiement et l'assurance d'un budget sous contrôle.		

### Plus d'infos sur **luminus.be**



### TARIFS:

## Composition du prix de l'energie

- 1 Énergie fournie par Luminu
- 2 Coût de transport de l'énergie
- 3 Taxes et redevances
- 4 TVA 21%



# ORIGINE DE VOTRE ÉNERGIE :



Pour des informations sur les conséquences pour l'environnement en ce qui concerne les émissions CO2 et déchets radioactifs de la production

## 1 Prix de l'énergie fournie par Luminus (TVA incl.) :

	Compteur mono-horaire	Compteur bi-horaire		Compteur exclusif nuit
		Jour	Nuit	
Énergie (c€/kWh)	9,14	10,24	7,59	7,59
Redevance fixe (€/an)¹	72,60	72	,60	-

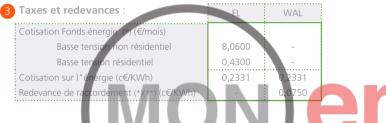
	FL	WAL
Coûts énergie verte (c€/kWh)²	2,53	3,22
Coûts cogénération (c€/kWh)²	0,38	-

1 Pour plus d'informations, voir c-dessous: "Informations sur votre tant".
2 Les coûts de l'écléctriclé vert et les coûts de la cogénération sont adaptés en fonction des modifications législatives. Les montant mentionnés dans les présentes conditions sont valables pour le trimestre en cours. Vous trouverez de plus amples informations su www.lmmins.to.

		Coûts de distribution (c€/kWh)							
	Gestionnaire de réseau	Compteur mono-horaire	Compteur bi- Jour	horaire Nuit	Exclusif nuit		Activité de mesure et de comptage / Terme fixe GRD (€/an)	Cotisation fédérale (c€/kWh)(*)	Redevance producteur local (€/kW/an)(**)
	Fluvius (Gaselwest)	17,35	17,35	11,65	3,93	2,28	4,67	0,1651	109,24
	Fluvius (Imewo)	13,78	13,78	9,23	3,21	2,29	4,67	0,1883	90,15
	Fluvius (Infrax West)	13,55	13,55	10,90	4,67	2,23	5,24	0,1547	92,83
	Fluvius (Intergem)	11,74	11,74	7,79	2,75	2,19	4,67	0,2047	77,21
	Fluvius (Iveg)	13,89	13,89	10,87	4,97	2,50	5,24	0,0477	98,63
FL	Fluvius (Iveka)	13,85	13,85	9,91	3,41	1,93	4,67	0,0176	89,79
	Fluvius (Iverlek)	14,27	14,27	9,86	3,35	2,14	4,67	0,1800	91,42
	Fluvius (Pbe)	13,80	13,80	10,56	5,47	2,25	5,24	0,2832	92,34
	Fluvius (Sibelgas)	15,53	15,53	11,27	4,10	2,41	4,67	0,3309	102,49
	Fluvius Antwerpen	12,53	12,53	9,40	3,19	2,21	4,67	0,1412	86,29
	Fluvius Limburg	12,07	12,07	9,96	4,28	2,17	5,24	0,2432	85,49
	AIEG	8,36	8,83	6,66	5,74	4,16	26,39	0,3386	-
	AIESH	12,86	13,24	8,47	7,22	4,16	17,86	0,3386	-
	Fluvius (Gaselwest)	-	-	-	-	-	-	-	-
	Fluvius (Pbe)	-	-	-	-	-	-	-	-
	ORES (Brabant Wallon)	10,26	10,93	6,00	4,79	4,16	16,09	0,3386	-
	ORES (EST)	13,77	14,70	8,35	6,70	4,16	16,09	0,3386	-
WAL	ORES (Hainaut Electricité)	11,64	12,29	7,60	6,39	4,16	16,09	0,3386	-
	ORES (Luxembourg)	12,16	12,96	7,24	5,77	4,16	16,09	0,3386	-
	ORES (Mouscron)	10,30	10,95	6,23	5,01	4,16	16,09	0,3386	-
	ORES (Namur)	11,88	12,62	7,18	5,83	4,16	16,09	0,3386	-
	ORES (Verviers)	13,93	15,61	8,87	7,36	4,16	16,09	0,3386	-
	TECTEO RESA	9,87	11,12	5,65	4,79	4,16	26,69	0,3386	-
	WAVRE	12,04	12,93	10,10	10,10	4,16	21,09	0,3386	-

(\*) TVA non applicable

(\*\*) Max. 10 kW.



(\*) TVA non applicable. (\*\*) Non applicable sur les premiers 100 kWh. Gette redevance est majorée d'un montant forfaitaire de € 0,075.



### INFORMATION SUR VOTRE TARIF:

Les montants mentionnés arrondis. La redevance annuelle et le coût pas indexés. La redevance fix une redevance annuelle forfaitaire par d'exploitation fixes de Luminus ontrat de fourniture d'électrici d'électricité qui couvre to où le client est chez Lum client est tenu de verser l'intégralité de la red rupture anticipée de lectricité, même s'il demande une la redevance fixe est uniquement at. À partir de imputée au proj durée effective de la relation contractuelle entre le client et Luminus ricité. La redevance fixe est imputée à chaque décompte ou décompte de pour la fournit clôture. Les coûts tilisation des réseaux mentionnés ci-dessus sont les coûts approuvés par les régulateurs régionaux (VREG, CWaPE et BRUGEL) et les valeurs des taxes, redevances, cotisations et

de l'énergie ne sont surcharges sont les valeurs les plus récentes connues au moment de l'édition de ces conditions pridement au reseau partieulières, les éventuelles modifications de ces éléments vous seront intégralement refacturées int la première année au paix Cottant nt est tenu de verser Luminus vous garantit une électricité provenant exclusivement de sources d'énergie renouvelables

erqi

belges pendant toute la durée de votre contrat.

#### Réduction de fidélité

En remerciement de votre fidélité, vous profitez à partir de la deuxième année d'une réduction annuelle récurrente de 2% sur le prix d'électricité en vigueur à ce moment.



#### **DUREE DE VOTRE CONTRAT:**

Si le point de fourniture est situé en Région flamande ou en Région wallonne, votre contrat a une durée d'un an et sera automatiquement prolongé pour des périodes successives d'un an. Si vous êtes un nouveau client Luminus, ce contrat entrera en vigueur à la date de début de fourniture. Si vous êtes déjà client chez Luminus pour votre électricité pour le Point de fourniture et conformément à l'article 11.4 des Conditions générales, souhaitez passer au contrat Luminus #BeGreen Fix Electricité , le nouveau contrat entrera en vigueur 21 jours calendrier après la date de signature, sauf si une autre date est convenue en concertation avec nous. L'article 4.3 des Conditions générales demeure inchangé.

Si vous n'êtes pas encore client chez Luminus, votre contrat chez Luminus doit débuter au plus tard 4 mois après la signature. Si tel n'est pas le cas, Luminus est en droit de refuser votre demande de contrat ou de vous faire une nouvelle proposition de contrat.

## PAIEMENT ET MODE D'ENVOI DE VOS FACTURES :

Vous choisissez votre mode de paiement (domiciliation ou virement) et la fréquence de facturation (mensuelle, bimestrielle ou trimestrielle). Si vous n'avez pas encore de domiciliation mais décidez d'opter pour ce mode de paiement, vous bénéficiez d'une réduction unique de 10 € (TVA incl.) et vous ne recevrez plus que votre décompte annuel et donc plus de factures d'acompte. Toutes vos factures seront cependant disponibles en ligne via la zone self-service sur www.luminus.be. Si vous souhaitez quand même recevoir toutes vos factures, cette réduction n'est pas d'application.

souhaitez quand même recevoir toutes vos factures, cette réduction n'est pas d'application. Vous choisissez le mode d'envoi de vos factures : par courrier ou par voie digitale (par email ou via le service Zoomit disponible dans votre programme d'Internet banking habituel). Si vous souhaitez recevoir vos factures Luminus par voie digitale, vous bénéficiez d'une réduction unique de 10 € (TVA incl.) sur votre prochain décompte.

Les réductions pour la domiciliation et la facture digitale ne sont pas cumulables. Si vous vous approvisionnez en électricité et en gaz chez nous, cette réduction n'est applicable qu'une seule fois. En cas de retard de paiement, nous vous enverrons au moins un rappel. En cas de défaut de paiement dans le délai prévu par le rappel, nous vous enverrons une mise en demeure. Une lettre de rappel est facturée 8 EUR (dans la Région de Bruxelles-Capitale : 7,50 EUR) et une mise en demeure 15 EUR. En cas de paiement tardif, vous êtes en outre tenu au paiement d'intérêt de retard au taux d'intérêt légal. Si nous avons transmis votre facture à un tiers, vous êtes également redevable d'une indemnisation forfaitaire de 10 % sur chaque montant impayé, avec un minimum de 55 EUR, en dédommagement des frais de recouvrement extrajudiciaires, sans préjudice du droit de prouver des dommages et préjudices supérieurs.

